

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE PALAISEAU  
-----

CANTON  
DE  
SAVIGNY-SUR-ORGE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES  
DU MAIRE  
-----

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

**ARRETE**

**ARRETE MODIFIANT LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
PARITAIRE DE CATEGORIE C**

NOUS, Alexis TEILLET, Maire de la commune de Savigny-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités Territoriales et leurs Établissements Publics,

VU la délibération n° 39/2018 du conseil d'administration du 5 juin 2018 portant création d'une commission administrative paritaire et d'une commissions consultative paritaire communes entre la collectivité et le CCAS,

VU la délibération n° 3/602 du conseil municipal du 20 juin 2018 portant création d'une commission administrative paritaire et d'une commissions consultative paritaire communes entre la collectivité et le CCAS,

VU le renouvellement général des organismes consultatifs au sein duquel s'exerce la participation des fonctionnaires et agents relevant de la fonction publique territoriale lors des élections professionnelles en date du 6 décembre 2018,

VU le procès-verbal du scrutin du 6 décembre 2018 et la proclamation des résultats de l'élection à cette même date,

VU l'arrêté 2022/01/1970 du 24 janvier 2022 établissant la liste des représentants de la collectivité siégeant à la commission administrative paritaire de catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité de revoir la composition de la commission administrative paritaire de catégorie C suite à la démission de certains de ses membres représentant le personnel, et de la compléter sur la base des listes de candidats aux élections professionnelles de 2018,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 : La composition de la Commission Administratives Paritaire catégorie C s'effectue sur la base de 3 représentants titulaires en groupe hiérarchique 2 et de 2 représentants titulaires en groupe 1. Elle s'établit à compter de ce jour comme suit pour les représentants du personnel :**

Groupes hiérarchiques	Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel	
2	Jean-Gérard BATAILLER	Elisabeth BENSIRADJ	FO
2	Martine ORSO	Taieb BENSIRADJ	FO
2	Jean-Jacques SAUVAT	Maguy DESROCHES	CGT
1	Christian TEREINS	Nadia HAMROUNI	FO
1	Sophie NEHM	Marie-Hélène AGNESA	CFTC

**ARTICLE 2** : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :  
- Notifié aux intéressé(es).

Fait à Savigny-sur-Orge, le 5 juillet 2022

Alexis TEILLET  
Maire

